



Mise à jour : juillet 2006

PRET DE L'ADIE

L'ADIE propose un financement adapté au projet pouvant aller jusqu'à 10 000 €. Les prêts proposés peuvent prendre diverses formes : prêt solidaire (5 000 € maximum), prêt progressif (de 1 000 à 5 000 €), prêt d'honneur (5 000 € maximum).

Possibilité de bourse de matériel, de prime du Conseil Régional (subvention forfaitaire de 1 525 €).

Public :

Demandeurs d'emploi, allocataires du RMI, salariés en situation précaire (n'ayant pas accès au crédit bancaire).

Contact à la CCI du Lot : Service Création d'Entreprise
05 65 20 35 52 – odile.combebias@lot.cci.fr